



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 3 juin 2019** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

| | |
|---------------|--------------------|
| Maire: | Brent Montgomery |
| Conseillers : | Maureen Bédard |
| | Raymond Bureau |
| | David Hogan |
| | Thomas Lavalée |
| | Shelley MacDougall |
| | Dorothy Noël |

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

| | |
|---|----------------|
| Directrice générale et secrétaire-trésorière : | Joan Sheehan |
| Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : | Heidi Lafrance |
| Responsable des travaux publics, des bâtiments et des parcs : | Dany Laberge |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 45, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19 h s'est tenue une consultation publique concernant le point suivant :

11.3. Usage conditionnel – lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 – Décor pour un plateau de tournage

Le procès-verbal de cette séance fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 13 mai 2019

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Adoption du règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

7. Administration

7.1. Embauche de l'inspecteur municipal

7.2. Renouvellement des assurances collectives pour les employés

7.3. Séance du conseil de juillet

7.4. Adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour le mois de mai 2019
- 8.2. Acceptation des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2018
- 8.3. Faits saillants du rapport financier pour 2018

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour mai 2019

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du Responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Requêtes d'entretien de certains chemins privés ouverts au public

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de mai 2019
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Usage conditionnel – lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 – Décor pour un plateau de tournage
- 11.4. Désignation des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Octroi du contrat pour le transport du terrain de jeux 2019
- 12.3. Projet de patinoire municipale – résultat de l'ouverture des soumissions

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-06-19

3.1 Séance ordinaire du 13 mai 2019

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 13 mai 2019.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Fin de la présence des commissionnaires aux entrées de la Base Valcartier :

À partir du 1^{er} juin 2019, il n'y aura plus de commissionnaire en services aux trois entrées de la Base Valcartier. Des dos-d'âne seront installés afin de ralentir la vitesse des automobilistes. En ce qui a trait à la barrière située sur le boulevard Valcartier, elle sera ouverte de 5h30 à 22h.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-06-19

6.1. Adoption du règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 mai 2019;

Considérant qu'un projet de règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 mai 2019;

Considérant qu'une copie du règlement no 223 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

ATTENDU QUE les municipalités ont manifesté la volonté d'adopter un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'en faciliter son application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, la MRC doit s'assurer de l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique, des municipalités locales, dans la mesure où les particularités locales le permettent;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont participé à l'élaboration du projet de règlement harmonisé en collaboration avec la Sûreté du Québec et la MRC;

ATTENDU QU'il a été convenu qu'aucune disposition du présent règlement ne peut être abrogée ou amendée par une municipalité locale sans une concertation régionale pour en maintenir son harmonisation;

ATTENDU QU'une municipalité peut cependant adopter des règlements complémentaires portant sur les mêmes objets que le présent règlement harmonisé sans que ces derniers entrent en contradiction ou soient moins restrictifs que les dispositions apparaissant au présent règlement;

ATTENDU QUE tout règlement complémentaire qui serait adopté par la municipalité relèvera uniquement des officiers municipaux;

ATTENDU QUE le présent règlement harmonisé sera révisé au besoin après concertation régionale et que toute demande de modification doit être adressée à la Sûreté du Québec au responsable de poste de la MRC de La Jacques-Cartier afin que ce dernier avise la MRC pour s'assurer de maintenir son harmonisation;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

7. ADMINISTRATION

04-06-19

7.1 Embauche du l'inspecteur municipal

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer M. Stacy Gagné comme inspecteur municipal pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 3 mois après quoi il sera éligible pour un poste permanent.

05-06-19

7.2 Renouvellement des assurances collectives pour les employés

À la suite d'une analyse et des recommandations présentées par Charles Angers de la firme Avantages sociaux intégrés

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renouveler les assurances collectives pour les employés de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier avec Humania pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020, et ce, au montant de 20 291,00 \$ payable par l'employeur soit la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

06-06-19

7.3 Séance du conseil de juillet 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ternir la séance régulière du mois de juillet le lundi 8 juillet 2019 en raison du jour férié de la fête du Canada.

7.4 Adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail

Ce sujet sera discuté à une séance ultérieure puisque le dossier est incomplet.

8. FINANCES

07-06-19

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de mai

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mai 2019;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2019 totalisant la somme de 202 205,17 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

08-06-19

8.2 Acceptation des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les états financiers préparés par la firme Pricewaterhouse Coopers pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

8.3 Faits saillants du rapport financier

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2019, le Maire fait rapport des

faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l/s.e.n.c.r.l. Ce rapport est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour mai 2019

Un total de 13 appels ont été reçus pendant le mois de mai 2019 :

| | |
|---|---------------------------|
| 4 | Médical |
| 0 | Accident |
| 2 | Alarme incendie |
| 3 | Fausse alarme |
| 3 | Divers |
| 1 | Travaux publics - urgence |

09-06-19

Mise à jour de la liste des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver l'ajout des personnes suivantes à la liste des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, à compter du 15 mai 2019 :

| | |
|---------------------|---|
| Bouché, Grégory | Pompier en formation |
| Boyd, Chloe | Pompier en formation |
| Lavallee, Emma | Premier répondant en formation |
| Lebel-Piché, Audrey | Premier répondant en formation |
| Stairs, MacKenzie | Pompier et premier répondant en formation |

09-06-19A

Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies – Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et Ville de Shannon :

Considérant le souhait de la Municipalité et la Ville de Shannon de conclure une entente intermunicipale pour partager les services d'une ressource en prévention des incendies;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'autoriser la signature de l'Entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies – Ville de Shannon et Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

D'autoriser la directrice générale Mme Joan Sheehan à signer et à transmettre tous les documents afférents.

Remboursement des équipements achetés dans le cadre du PLIU :

Le ministère de la Sécurité publique a remboursé les équipements achetés par la Municipalité dans le cadre du PLIU. Le montant est de 36 129,50 \$ au lieu de 40 219,00 \$ puisque les taxes nettes ne sont pas remboursées.

Cadets de la Sûreté du Québec :

Les cadets de la Sûreté du Québec sont de retour depuis le 2 juin. Pour une 9^e saison, ils assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics. En voici les principaux sujets :

Programme de vidange des installations septiques :

La vidange des installations septiques sur le territoire de la Municipalité pour les bâtiments utilisés de façon permanente. La vidange se fera sur une période de 7 semaines et prendra fin dans la semaine du 15 juillet.

Compteurs d'eau :

L'installation de compteurs d'eau dans les fermes, commerces et institutions alimentés par le réseau d'aqueduc devait débuter dans la semaine du 20 mai. Les travaux ont dû être retardés par l'entrepreneur MG2 Énergie.

Terrain entrepôt 1733B :

L'aménagement du terrain de l'entrepôt situé au 1733B sera terminé à la fin du mois de juin. Les travaux consistent entre autres à du déboisement pour agrandir l'espace de rangement et de stationnement qui sera utilisé au besoin.

Bris d'aqueduc majeurs sur le boulevard Valcartier :

Deux bris d'aqueduc majeurs se sont produits au mois de mai sur le boulevard Valcartier, soit à proximité de la rue Charles et à proximité du chemin du Lac, lors de la réparation d'une borne incendie. Les travaux de réparations ont été effectués de nuit afin de diminuer les impacts sur la population dans ce secteur.

Demande d'amélioration de la signalisation dans le Domaine des Plateaux :

Il a été apporté à l'attention de la Municipalité que les résidents du secteur du Domaine des Plateaux vivent une inquiétude par rapport à la sécurité dans leur secteur, car la limite de vitesse dans les rues n'est pas respectée. Les citoyens de ce secteur ont proposé d'installer des arrêts aux deux intersections de la rue du Sous-Bois pour ralentir la circulation. Cette nouvelle signalisation sera installée dans la semaine du 3 juin. Deux panneaux supplémentaires au milieu de la rue seront installés également : devant le parc et dans le haut de la rue des Plateaux.

Modification de la limite de vitesse sur le chemin Mountain View :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De réduire la limite de vitesse de 50km/h à 30 km/h étant donné l'étroitesse du chemin et sa configuration (courbes et fortes pentes).

10-06-19

10.2 Requêtes d'entretien de certains chemins privés ouvert au public

Une requête des représentants des propriétaires riverains de la rue Charles a été reçue le 28 août 2018. Ladite requête a été analysée et jugée conforme à la politique municipale présentement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Municipalité procède à l'entretien estival de la rue Charles comme demandé selon la Politique relative à l'Entretien de certains chemins privés ouverts au public présentement en vigueur. Ces entretiens ont été approuvés par 83% des propriétaires concernés et seront facturés par une taxe de secteur sur le compte de taxes municipales.

11-06-19

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de mai 2019

Un total de 23 permis ont été délivrés pour le mois de mai 2019 :

| | |
|----|----------------------------|
| 2 | Nouvelle résidence |
| 3 | Agrandissement résidentiel |
| 3 | Rénovation |
| 11 | Bâtiment complémentaire |
| 3 | Piscine |
| 1 | Clotûre |

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal

Conférence sur le compostage domestique :

Une conférence sur le compostage domestique se tiendra au Centre communautaire le mercredi 5 juin. À ce jour, 66 personnes sont inscrites.

12-06-19

11.3. Usage conditionnel – lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 – Décor pour un plateau de tournage

Une consultation publique concernant une demande d'usage conditionnel avec conditions a précédé la séance du conseil régulière à 19 h. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal et urbaniste, M. Christian Côté, a présenté la demande.

Étaient présents :

Le Maire et les six conseillers municipaux;

Le mandataire du promoteur, M. Norman McKinley, Mme Michèle St-Arnaud, gestionnaire d'emplacement et M. Gilles Perreault, directeur de production.

Ainsi qu'une trentaine de résidents de la Municipalité.

Le promoteur veut construire un décor de plateau de tournage temporaire pour le tournage d'une série télévisée. L'endroit choisi est en milieu boisé permettant de créer un décor approprié pour cette série. Les décors seront essentiellement construits en usine et transportés en pièces détachées afin d'être assemblés sur le site. D'autre part, le tournage débute avec 15 jours consécutifs et par la suite 3 à 4 jours toutes les deux semaines. Le tournage s'échelonne entre juillet et novembre 2019. Après l'utilisation du site de tournage, il y aura remise en état des lieux avec le démantèlement complet des installations.

Après la présentation du projet, aucune question n'a été soulevée concernant l'application des conditions.

Les membres du conseil ont examiné la requête et par conséquent, la résolution suivante fut adoptée :

ATTENDU QUE les lots ont une superficie de 2 147 173,8 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot est situé en zone H-13;

ATTENDU QUE le terrain est vacant;

ATTENDU QUE le lot au nord est une sablière;

ATTENDU QUE le lot au sud est résidentiel;

ATTENDU QUE le lot à l'est est une résidence;

ATTENDU QUE la partie à l'ouest du terrain vacant est forestier;

ATTENDU QUE le lot 6 105 365 est en partie déboisé et que le projet s'implante à cet endroit;

ATTENDU QUE le projet est temporaire pour une durée d'un an et sera utilisé pour le tournage entre les mois de juillet et novembre 2019;

ATTENDU QUE le projet est localisé en milieu boisé;

ATTENDU QUE des mesures seront prises pour le contrôle et la gestion de la sécurité tant pour la période de construction que de l'usage temporaire.

Les conditions pour le projet :

1. Projet temporaire pour une durée d'un an, construction de juin à juillet et tournage de juillet à novembre 2019;
2. Le projet pourra faire l'objet d'un renouvellement avec une demande d'extension d'usage;
3. Tous les bâtiments et constructions devront être réalisés sans fondation;
4. Le projet devra être contenu dans les superficies illustrées au plan dans les documents déposés avec la demande;
5. Les plans et constructions temporaires doivent respecter les normes de construction en vigueur pour ce type de construction;
6. Horaire de tournage de 5h30 à 19h00. Quelques jours des scènes de nuit sont prévus de 17h00 à 5h00;
7. Horaire de construction 6h30 à 19h00;
8. Un seul accès sécurisé avec barrière de sécurité et elle sera devancée vers la rue en laissant l'emplacement pour l'espace de stationnement de camion;
9. Une surveillance permanente des lieux devra être assurée (présence d'une personne physique lors des activités et caméra pour la période sans activités);
10. Un plan d'urgence devra être déposé à la Municipalité et accepté par la Municipalité avant le début des travaux;
11. Pas de coupe à blanc du boisé existant;
12. Durant le tournage présence permanente d'un service médical;
13. Un plan de communication devra être déposé à la Municipalité pour acceptation et l'ensemble des propriétaires limitrophes devront être rencontrés et informés du déroulement des activités ou des événements ponctuels;
14. Un plan détaillé des installations devra être déposé à la Municipalité pour acceptation avant le début des travaux;
15. Le promoteur devra déposer à la Municipalité tous les certificats d'assurances responsabilité tant pour la construction que l'exploitation du site;
16. Le promoteur s'engage à respecter le poids du pont Clark (reliant le boulevard Valcartier et le chemin Redmond);
17. Le promoteur devra faire la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le site. Les conteneurs à déchets ne doivent pas être visibles de la rue et des propriétés voisines;
18. Cet usage temporaire pourra être renouvelé. Des exigences additionnelles peuvent être demandées à la suite de la première année d'opération;
19. À la fin des travaux, la remise en état des lieux est obligatoire. Le promoteur devra déposer une lettre d'engagement à la Municipalité à cet effet.
20. Durant tous les travaux et les opérations de tournage, le promoteur s'engage à préciser une personne en autorité pour recevoir toutes les demandes de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'usage conditionnel pour les lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, selon les

recommandations des conditions au conseil municipal par les membres du CCU.

13-06-19

11.4 Désignation des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans

ATTENDU QUE l'article 2.3 du Règlement numéro 171 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule que le Comité est composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de trois (3) résidents de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces personnes sont nommées par le Conseil par résolution;

ATTENDU QUE les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme expireront le 30 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer pour un mandat de deux (2) ans en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour les personnes suivantes :

- Mme Maureen Bédard, conseillère
- M. Raymond Bureau, conseiller
- M. Richard Leblanc, résident
- M. André Leduc, résident
- M. Charles Légaré, résident

Les membres du conseil remercient David Hogan, conseiller, pour son implication dans le Comité consultatif d'urbanisme depuis 2011.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Bibliothèque municipale :

Le lancement du Club de lecture TD se tiendra le 15 juin de 14h à 16h. Cette activité est très populaire.

Marché public :

Le marché public débute le 27 juin.

14-06-19

12.2 Octroi du contrat pour le transport du terrain de jeux 2019

ATTENDU QUE le service pour le transport au programme de terrain de jeux municipal 2019 est requis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour le transport au programme de terrain de jeux municipal 2019 pour la période du 2 juillet au 9 août 2019 à Transport Richard Picard enr. pour le prix et la somme de 14 995 \$ plus taxes considérant la qualité du service depuis de nombreuses années pour la Municipalité. Il est à noter que ce prix a été soumis basé sur le service comparable qui a été fourni en 2018. Un ajustement pourrait être apporté selon le nombre final d'inscriptions et si le trajet doit être modifié.

15-06-19

12.3 Projet de patinoire municipale – résultat de l'ouverture des soumissions

L'ouverture des soumissions pour le projet de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée et d'un préau phase 1 a eu lieu le 24 mai 2019 à 13h30 en présence de Brent Montgomery, Maire, Maureen Bédard, conseillère, Thomas Lavalée, conseiller, Joan Sheehan, Directrice générale, Heidi Lafrance, Directrice générale adjointe et Rosalie Lemay, représentante pour la compagnie Deric Construction.

Une seule soumission a été reçue :

| ENTREPRENEUR | Taxes incluses |
|--------------------|------------------------|
| Deric Construction | 2 205 756,28 \$ |

ATTENDU QUE le prix soumis dépasse largement le budget pour ce projet qui avait été estimé à 1,2 million par l'ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De rejeter la soumission et de réétudier ce dossier afin de retourner en soumission prochainement.

Pour la saison estivale 2019-2020, les bandes achetées en 2017 en prévision du projet de construction de la patinoire seront installées temporairement à l'emplacement actuel de la patinoire.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 15 mai 2019. Il présente un résumé de la rencontre.

- Octroi d'une subvention de 6 850 \$ à Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un projet de lectures publiques animées de textes anciens, et ce, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017-2020.
- Octroi d'une subvention de 1 000 \$ pour le marché public 2019.
- La MRC va procéder à la publication d'un appel d'offres public pour le service d'évaluation foncière pour et au nom des municipalités locales pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 19 juin 2019 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Ville de Shannon – Règlement 600-18 :

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Shannon a soumis une copie du Règlement 600-18 adopté le 1^{er} avril 2019 – Plan d'urbanisme de la Ville de Shannon abrogeant et remplaçant le Règlement 348 et ses amendements.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 40.

Brent Montgomery
Maire

Joan Sheehan
Directrice générale
Secrétaire-trésorière